

**Arrêté rectificatif 2016-20 du 17 Mars 2016
relatif à l'arrêté portant liste des candidats à l'élection du Président de
l'Université de Reims Champagne-Ardenne**

Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L712-2,

VU Les statuts de l'URCA et notamment son article 5,

VU l'arrêté n°2016-07 portant élection du Président de l'URCA et notamment son article 3,

ARRETE

Article 1 :

Suite à la décision de M. Gilles BAILLAT en date du 16 Mars 2016 de retirer sa candidature à la Présidence de l'Université, les candidats à la présidence de l'Université de Reims Champagne –Ardenne sont :

-M. Georges DURRY

-M. Guillaume GELLE

Article 2 :

La Directrice Générale des Services de l'Université de Reims Champagne-Ardenne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Reims, le 17 Mars 2016

Le Président de l'Université,



Gilles BAILLAT

Mis en ligne le : 17.03.2016

Transmis à la Rectrice, chancelière des universités : 17.03.2016

